

Image not found or type unknown



## faire marcher l'assurance du chirurgien

Par **Stingos**, le **28/07/2022** à **09:24**

Bonjour,

Ayant subit une intervention, prothèse total de hanche gauche , je me retrouve aujourd'ui avec une paralysie de la jambe gauche (SPE).

Je voudrais faire marcher l'assurance du chirurgien.

Je suis obligée de porter un releveur pour mon pied.

Quels demarche dois-je faire ?

Cordialement

Par **youris**, le **28/07/2022** à **09:30**

bonjour,

vous pouvez vous adresser au directeur de l'hôpital ou de la clinique.

il vous faudra prouver la responsabilité du chirurgicalien.

l'aide d'un avocat spécialisé en droit de la santé me semble nécessaire.

avez-vous une protection juridique ?

salutations

Par **beatles**, le **28/07/2022** à **10:44**

[quote]

La dictature censure toutes critiques et agesse la démocratie.

[/quote]

Bonjour,

Avant l'intervention vous avez dû signer un accord pour subir cette intervention qui devait inclure une information sur les risques liés à cette dernière.

La première chose à faire c'est de vérifier si l'accord ne contenait pas le risque d'une telle paralysie.

Cet accord est en fait une décharge du chirurgien qui vous a averti de possibles complications et cela depuis [cet arrêt de la Cour de cassation](#) dit retournement de la preuve.

Cdt.